

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois Mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Joële GERVAISE, Carole LAURENT, Alain BOIN, Jean-Marc LE SAINT, Sonia DOLHEM, Thierry ROGER, Christine LE ROY, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ.

Absents : Serge LE GOFF, Aurélie LE GONIDEC,

Absents excusés :

Damien LEVEQUE donne procuration à Sonia DOLHEM

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

1 – Approbation du procès-verbal du 03 février 2022

Pour des raisons administratives, les procès-verbaux du 08 décembre 2021 et du 03 février 2022 seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

2 – Informations du Maire

A - Les animations de la commune en relation avec la municipalité

Au moment de l'échange sur les animations de l'été 2021 J'avais invité toutes les associations communales à répondre à la sollicitation de la commune. Plusieurs ont répondu autant pour les animations de l'été qu'à celles du marché de Noël. Je souhaite échanger avec l'ensemble des associations pour connaître leur position quant aux animations d'une manière générale et notamment celles envisagées en été et à Noël

B - Quelles animations cet été et à Noël ?

Exposition très certainement mais pas sous la même forme.

Hypothèses :

- Exposition d'ornements religieux : contrainte beaucoup de bénévoles
- Reproductions d'œuvres d'artistes : en relation avec d'autres communes de l'est du département.

Merci de me faire remonter vos propositions.

C - Informations pour le site de Goas Vilinic

Nous avons communiqué et notre message a été entendu par un nombre important de quemperrois qui s'est mobilisé, y compris à l'extérieur de la commune.

D - Opération AVELO

Prévision de réalisation d'une liaison douce entre Pontrieux et le chemin de halage.

E - Œuvre d'art de Goas-Vilinic

La commande a été actée et l'artiste démarre sa construction : délai 5 à 6 mois

Le Maire considère que la commune doit pouvoir limiter le reste à charge du budget à un plafond de 20 000 €.

A ce jour, cet objectif est atteint alors que d'autres demandes de subventions sont encore en attente d'instruction

3 – Acquisitions foncières

Concerné par l'une des acquisitions, Jean-Paul LE CALVEZ quitte la salle.

La commune envisage l'acquisition de parcelles de terre, rue du Château d'eau, pour la future construction de l'atelier communal, et de l'extension possible de l'espace Sports et loisirs.

Deux parcelles vont être acquises, l'une d'une superficie de 3 420 m² au prix de 7 061,08 € et l'autre de 4 020 m² au prix de 8 182,11 €.

Adopté à l'unanimité

4 – Subventions

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les associations pour échanger sur leur implication à l'occasion des animations de l'été et du marché de Noël.

Monsieur le Maire explique que la Vallée des Saints a sollicité une subvention, car une de leurs statues transiterait de l'île de Pâques à Carnoët en passant par Quemper-Guézennec. Une participation symbolique de 100 € est acceptée à l'unanimité.

Joële GERVAISE propose de verser une aide financière en soutien à l'Ukraine. Accord du conseil municipal pour le versement d'une somme de 200 €uros.

5 – Investissements

Monsieur le Maire présente un devis de la société ART'CAMP pour le remplacement des lames d'abat-sons niveau terrasse d'un montant de 5 178 €uros TTC. Accord à l'unanimité

Il rappelle également la création d'une œuvre d'art par Kito à Goasvilinic lors de l'aménagement du site.

6 – Suppression de la régie de la cantine et de la garderie

A la demande de la trésorerie de Guingamp, la régie cantine garderie est supprimée.

7 – Création d'une nouvelle régie Produits divers

Suite à la suppression et à la demande de la trésorerie, une régie 'Produits divers' est créée.

8 – Autorisation administrative

Il est donné au comptable de la trésorerie de Guingamp l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres.

9 – Subvention école

La commune de Pabu sollicite une participation financière pour 5 enfants quemperrois scolarisés à l'école bilingue.

Le Conseil Municipal accorde une participation de 1 428 € (476 € x 3 enfants) à la commune de Pabu pour l'année scolaire 2021/2022.

10 – Créance en non-valeur

Les membres du Conseil municipal accordent une admission en non-valeur d'un montant de 324 €uros.

Fin de séance : 19h45